



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 04 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 15 septembre 2022

Présidence : Monsieur Yvan Burnier
27 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 10/2021-2026 relatif aux travaux de finalisation du plan d'affectation communal (PACom) ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de finalisation du plan d'affectation communal ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 80'000.00 ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cet investissement, soit CHF 16'000. – par an durant 5 ans par prélèvement sur le compte 9282.00 « études et investissements futurs ».

Les conclusions de ce préavis ont été acceptées à main levée à l'unanimité, tel que présentées.

Ainsi délibéré en séance du 15 septembre 2022.

Au nom du Conseil général

Le Président
Yvan Burnier



La Secrétaire
Valérie Teissl